

REPUBLIQUE DU TCHAD  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



UNITE - TRAVAIL - PROGRES

MINISTERE DU PETROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE  
DIRECTION GENERALE DU MINISTERE  
DIRECTION GENERALE TECHNIQUE DES MINES

ARRETE N° 122 / PR / MPME / DGM / DGTM / 19  
Portant suspension de la signature des Permis semi-Industriels  
et autorisations artisanales de l'or

LE MINISTRE DU PETROLE, DES MINES, ET DE L'ENERGIE

Vu la Constitution ;  
Vu la Loi N°010/PR/2018 du 20 juin 2018 portant ratification de l'Ordonnance  
N°004/PR/2018 du 21 février 2018, portant Code Minier ;  
Vu le Décret N° 1147/PR/2019 du 11 Aout 2019, portant remaniement des  
membres du Gouvernement ;  
Vu le Décret N° 0962/PR/2019 du 12 juillet 2019, portant Structure Générale du  
Gouvernement et attributions de ses Membres ;  
Vu le Décret N°1565/PR/MMDICPSP/2018 du 10 septembre 2018, portant  
Organigramme du Ministère des Mines, de Développement Industriel, Commercial  
et de la Promotion du Secteur Privé ;

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL DU MINISTERE

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La signature des permis semi-industriels et autorisations artisanales  
de l'or est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

**ARTICLE 2** : Le Directeur Général du Ministère, le Directeur Général Technique  
des Mines et les Directeurs techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne,  
de l'application du présent Arrêté qui entre en vigueur à compter de la date de sa  
signature.

N'Djaména, le 09 SEP. 2019

*M. Hamid Koua*

MAHAMAT HAMID KOUA



Amplifications  
MPME ..... 1  
DGM/JG ..... 2  
DOSSIER ARCHIVES ..... 2